

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MONTPELLIER - 3405 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 08/07/2024 - 19175 - 2013 B 02038 - 794 451 062 - A.C.M.E



**FINEXCOM
ECUSSON**
CONSEIL • EXPERTISE COMPTABLE • AUDIT

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

SARL A.C.M.E.

20 Rue Emile Combes

34170 CASTELNAU LE LEZ

**Numéro SIREN
794451062**

Attestation de présentation des comptes

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **SARL A.C.M.E.** relatifs à l'exercice du **01/01/2023** au **31/12/2023**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan : 982 634 euros

Chiffre d'affaires : 1 142 061 euros

Résultat net comptable : 1 891 euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

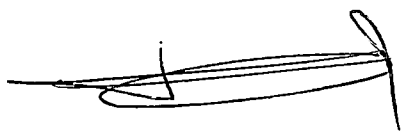
Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à MONTPELLIER

Le 16/05/2024

Certifiés conformes

Signature



Etats financiers au 31/12/2023

COMPTES ANNUELS

Voir l'attestation d'Expert-Comptable

RR Fo

Bilan Actif

		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	9 007	5 629	3 378	2 286
	Autres immobilisations corporelles	8 029	5 285	2 744	2 184
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	1 711		1 711	1 481
TOTAL (II)		18 747	10 914	7 833	5 951
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	6 144		6 144	
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	900 173		900 173	606 923
	Autres créances	33 811		33 811	62 116
	Capital souscrit appelé, non versé				
COMPTES DE REGULARISATION	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	20 901		20 901	52 343
	Charges constatées d'avance	13 773		13 773	86
	TOTAL (III)	974 801		974 801	721 469
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		993 548	10 914	982 634	727 420
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				1 711	1 481
(3) dont créances à plus d'un an					

Voir l'attestation d'Expert-Comptable

RR FO

Bilan Passif

		31/12/2023	31/12/2022
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	1 000	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	100	100
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	46 312	15 978
	Résultat de l'exercice	1 891	30 334
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	49 303	47 412
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	11 309	14 271
	Emprunts et dettes financières divers (3)	11 198	8 586
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	732 364	473 302
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	48 847	28 583
	Dettes fiscales et sociales	107 474	96 906
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	22 140	58 359
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	933 331	680 008
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	982 634	727 420
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	1 890,63	30 334,07
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	192 648	195 403
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
(3)	Dont emprunts participatifs		

Voir l'attestation d'Expert-Comptable

RR

Fo

Compte de Résultat

1/2

				31/12/2023	31/12/2022
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	6 359		6 359	
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	1 135 703		1 135 703	924 972
	Montant net du chiffre d'affaires	1 142 061		1 142 061	924 972
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				
	Autres produits			16	14
Total des produits d'exploitation (1)				1 142 077	924 987
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements			205 980	155 612
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			851 912	655 227
	Impôts, taxes et versements assimilés			6 980	6 694
	Salaires et traitements			52 000	53 500
	Charges sociales du personnel				
	Cotisations personnelles de l'exploitant			20 201	20 955
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			2 763	2 239
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
- sur immobilisations					
- sur actif circulant					
Dotations aux provisions					
Autres charges			158	87	
Total des charges d'exploitation (2)				1 139 994	894 314
RESULTAT D'EXPLOITATION				2 083	30 672

Voir l'attestation d'Expert-Comptable

RR Fe

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2023	31/12/2022
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 083	30 672
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers			
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	95	338
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	95	338
RESULTAT FINANCIER		(95)	(338)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		1 988	30 334
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	98	
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles		98	
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(98)	
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES			
TOTAL DES PRODUITS		1 142 077	924 987
TOTAL DES CHARGES		1 140 187	894 652
RESULTAT DE L'EXERCICE		1 891	30 334
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

Voir l'attestation d'Expert-Comptable

RR Fo

Détail de l'Actif

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé						
TOTAL II - Actif Immobilisé NET	7 833	0,80	5 951	0,82	1 882	31,62
Installations techniques, matériel et outillage	3 378	0,34	2 286	0,31	1 092	47,75
INST.TECH.MAT.OUTIL.INDUS	1 319	0,13	1 319	0,18		
MATERIEL	3 620	0,37	3 620	0,50		
OUTILLAGE INDUSTRIEL	4 067	0,41	2 016	0,28	2 051	101,75
AMORT.INS.TEC.MAT.OUT.IND	(672)	-0,07	(408)	-0,06	(264)	-64,63
AMORT.MATERIEL	(3 620)	-0,37	(3 620)	-0,50		
AMORT. OUTILLAGE INDUSTRIEL	(1 336)	-0,14	(641)	-0,09	(696)	-108,56
Autres immobilisations corporelles	2 744	0,28	2 184	0,30	560	25,65
MATERIEL DE TRANSPORT	1 655	0,17			1 655	
MAT.BUREAU ET INFORMATIQUE	2 462	0,25	2 569	0,35	(107)	-4,16
MAT BUREAU ET INFORM - SUD	3 913	0,40	3 913	0,54		
AMORT.MATERIEL TRANSPORT	(175)	-0,02			(175)	
AMORT MAT.BUREAU ET INFORMATIQ	(1 875)	-0,19	(2 366)	-0,33	491	20,75
AMORT MAT DE BUREAU ET INFORM - SUD	(3 235)	-0,33	(1 931)	-0,27	(1 304)	-67,54
Autres immobilisations financières	1 711	0,17	1 481	0,20	230	15,53
DEPOTS CAUTIONNEM.VERSES	1 711	0,17	1 481	0,20	230	15,53
TOTAL III - Actif Circulant NET	974 801	99,20	721 469	99,18	253 333	35,11
Avances & acomptes versés sur commandes	6 144	0,63			6 144	
ACOMPTES VERSES FOURNISSEURS	6 144	0,63			6 144	
Créances clients et comptes rattachés	900 173	91,61	606 923	83,43	293 250	48,32
Collectif clients débiteurs	77 232	7,86	86 217	11,85	(8 985)	-10,42
CLIENTS PROD.NON ENC.FACT	822 941	83,75	520 706	71,58	302 235	58,04
Autres créances	33 811	3,44	62 116	8,54	(28 305)	-45,57
Collectif fournisseurs débiteurs	5 690	0,58	27 213	3,74	(21 522)	-79,09
REGUL URSSAF - MR OMONT	891	0,09	80	0,01	811	N/S
REGUL URSSAF - MR RAJASSEUR			282	0,04	(282)	-100,00
TVA DEDUCTIBLE 20%	893	0,09	3 683	0,51	(2 790)	-75,75
TVA DEDUCTIBLE 5.5 %						
TVA DEDUCTIBLE 10%	8		4		4	88,24
TVA AUTO LIQUIDATION	24 161	2,46	29 457	4,05	(5 296)	-17,98
TVA DED INTRACOM	939	0,10			939	
TVA COLLECTEE 20 %			1 227	0,17	(1 227)	-100,00
TCA/FACT. NON PARVENUES	1 229	0,13	171	0,02	1 058	619,48
Disponibilités	20 901	2,13	52 343	7,20	(31 443)	-60,07
BANQUES LCL	9 609	0,98	4 792	0,66	4 817	100,53
BANQUES LCL 2	11 291	1,15	47 551	6,54	(36 260)	-76,25
Charges constatées d'avance	13 773	1,40	86	0,01	13 686	N/S
CHARGES CONST AT. D'AVANCE	13 773	1,40	86	0,01	13 686	N/S
TOTAL DU BILAN ACTIF	982 634	100,00	727 420	100,00	255 214	35,08

Détail du Passif

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres	49 303	5,02	47 412	6,52	1 891	3,99
Capital Social ou individuel	1 000	0,10	1 000	0,14		
CAPITAL	1 000	0,10	1 000	0,14		
Réserve légale	100	0,01	100	0,01		
RESERVE LEGALE	100	0,01	100	0,01		
Report à nouveau	46 312	4,71	15 978	2,20	30 334	189,85
REPORT A NOUVEAU CREDIT.	46 312	4,71	15 978	2,20	30 334	189,85
Résultat de l'exercice	1 891	0,19	30 334	4,17	(28 443)	-93,77
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions						
TOTAL IV - Total des dettes	933 331	94,98	680 008	93,48	253 324	37,25
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	11 309	1,15	14 271	1,96	(2 962)	-20,76
PGE 21928817 - 15 000€	11 303	1,15	14 263	1,96	(2 961)	-20,76
Intérêts C.N.E. 15925206	6		8		(2)	-20,75
Emprunts et dettes financières divers	11 198	1,14	8 586	1,18	2 612	30,42
RAJASSEUR RENAUD	8 089	0,82	7 961	1,09	128	1,61
OMONT FABIEN	3 109	0,32	625	0,09	2 484	397,38
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	732 364	74,53	473 302	65,07	259 062	54,74
CLIENTS ACOMPTES SUR FACTURES 10%	715 536	72,82	440 229	60,52	275 306	62,54
ACOMPTES CLIENTS 20%			10 773	1,48	(10 773)	-100,00
CLIENTS ACOMPTES SUR FACTURES 5.5%	16 828	1,71	22 299	3,07	(5 471)	-24,53
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	48 847	4,97	28 583	3,93	20 264	70,89
Collectif fournisseurs créditeurs	20 914	2,13	9 159	1,26	11 756	128,36
FOURN. FACT. NON PARVENUES	27 933	2,84	19 425	2,67	8 508	43,80
Dettes fiscales et sociales	107 474	10,94	96 906	13,32	10 568	10,91
ECHEANCIER URSSAF MR OMONT			4 041	0,56	(4 041)	-100,00
ECHEANCIER URSSAF - MR RAJASSEUR			4 492	0,62	(4 492)	-100,00
REGUL URSSAF - MR RAJASSEUR	1 027	0,10			1 027	
TVA A DECAISSER	2 945	0,30	8 285	1,14	(5 340)	-64,45
TVA COLLECTEE 5,5 %	124	0,01	137	0,02	(13)	-9,31
TVA COLLECTEE 10 %	3 746	0,38	2 964	0,41	783	26,40
TVA COLLECTEE 20 %	2 260	0,23			2 260	
TVA AUTO LIQUIDATION	24 161	2,46	29 457	4,05	(5 296)	-17,98
TVA INTRACOM	939	0,10			939	
TVA COLL/FACT A ETABLIR	72 209	7,35	47 404	6,52	24 805	52,33
CHARGES A PAYER	63	0,01	126	0,02	(63)	-50,00
Autres dettes	22 140	2,25	58 359	8,02	(36 220)	-62,06
Collectif clients créditeurs	20 090	2,04	58 359	8,02	(38 270)	-65,58
RRR A ACCORD. AVR A ETABL	2 050	0,21			2 050	
TOTAL DU BILAN PASSIF	982 634	100,00	727 420	100,00	255 214	35,08

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation	1 142 077	100,00	924 987	100,00	217 091	23,47
Ventes de marchandises	6 359	0,56			6 359	
Ventes de marchandises FRANCE	6 359	0,56			6 359	
VENTE DE MARCHANDISES - SUD 20%	6 359	0,56			6 359	
Production vendue Biens						
Production vendue Services + Travaux	1 135 703	99,44	924 972	100,00	210 730	22,78
Production vendue Services FRANCE	1 135 703	99,44	924 972	100,00	210 730	22,78
TRAVAUX 5.5	24 909	2,18	35 289	3,82	(10 380)	-29,41
TRAVAUX 20 %	56 310	4,93	38 564	4,17	17 746	46,02
TRAVAUX 20% - SUD	18 606	1,63	17 917	1,94	689	3,84
TRAVAUX 10 %	938 926	82,21	716 268	77,44	222 659	31,09
TRAVAUX 10% - SUD	96 334	8,44	40 857	4,42	55 477	135,78
TRAVAUX AUTOLIQUIDATION			79 436	8,59	(79 436)	-100,00
PRESTATIONS 10%	618	0,05			618	
R.R.R. accordés / 706			(3 359)	-0,36	3 359	100,00
Montant net du chiffre d'affaires	1 142 061	100,00	924 972	100,00	217 089	23,47
Autres produits d'exploitation	16		14		1	9,99
PROD.DIVERS DE GEST.COUR.	16		14		1	7,91
DIFF. DE RGLT						
Total des charges d'exploitation	1 139 994	99,82	894 314	96,69	245 680	27,47
Achats de matières premières et autres appro.	205 980	18,04	155 612	16,82	50 368	32,37
ACHAT MATIERES 5.5%	(6)				(6)	
ACHATS MATIERES INTRACOM	13 670	1,20			13 670	
ACHATS MATIERES AUTO	354	0,03	622	0,07	(268)	-43,01
ACHAT MAT EXO TVA	5 404	0,47	6 920	0,75	(1 517)	-21,92
ACHATS MAT 1ERES 20%	139 373	12,20	128 611	13,90	10 762	8,37
ACHATS MAT 1ERES 20% - SUD	48 044	4,21	19 433	2,10	28 611	147,23
CONSOMMABLES 20%			338	0,04	(338)	-100,00
CONSOMMABLES 20% - SUD			31		(31)	-100,00
PRODUITS D'ENTRETIEN 5.5%			12		(12)	-100,00
FOURNITURES BUREAU 20%			133	0,01	(133)	-100,00
FOURNITURES DE BUREAU 20% - SUD			9		(9)	-100,00
FRAIS GESTION 20%	10				10	
FRAIS DE GESTION SUD 20%	20		41		(21)	-52,07
R.R.R. obtenus / 601	(771)	-0,07	(539)	-0,06	(232)	-43,07
R.R.R. ACHATS MP INTRACOM	(117)	-0,01			(117)	
Autres achats et charges externes	851 912	74,59	655 227	70,84	196 685	30,02
SOUS TRAITANCE	4 171	0,37	(167)	-0,02	4 338	N/S
SOUS TRAITANCE AUTO LIQUIDATIO	767 156	67,17	585 074	63,25	182 082	31,12
SOUS TRAITANCE AUTO LIQ SUD	4 585	0,40			4 585	
SOUS TRAITANCE EXO TVA	7 426	0,65	23 379	2,53	(15 952)	-68,23
SOUS TRAITANCE EXO TVA - SUD	8 700	0,76			8 700	
PERSTATION DE SERVICES 10%			815	0,09	(815)	-100,00
ELECTRICITE	30		44		(13)	-30,79
EAU	48		3		45	N/S
FOURN.ENTRETIEN / P.O	455	0,04	121	0,01	334	275,72
VETEMENT DE TRAVAIL	57	0,01	40		17	41,84
VETEMENTS DE TRAVAIL SUD - 20%	352	0,03			352	
FOURN.ENTRETIEN / P.O - SUD	785	0,07	425	0,05	360	84,67

Voir l'attestation d'Expert-Comptable

RR Fc

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
FOURN PETIT EQUIP SS TVA	201	0,02	435	0,05	(234)	-53,73
FOURN PETIT EQUIP SS TVA - SUD	172	0,02			172	
FOURN. PETIT EQUIP SS TVA			75	0,01	(75)	-100,00
FOURN. ADMINISTRATIVES	132	0,01			132	
FOURN. ADMINISTRATIVES SUD 20%	238	0,02			238	
GASOIL	513	0,04	461	0,05	53	11,45
GASOIL RENAUD	713	0,06	682	0,07	30	4,45
SOUS TRAIT ANCE			210	0,02	(210)	-100,00
SOUS TRAIT ANCE EXO	980	0,09			980	
CREDIT BAIL SCOOTER BMW	1 450	0,13	3 479	0,38	(2 029)	-58,33
LOCATIONS IMMOBILIERES			445	0,05	(445)	-100,00
LOCATION IMMO SCI C.B - ATELIER	5 760	0,50	5 760	0,62		
ABONNEMENT LOGICIEL	228	0,02	228	0,02		
DIAC - TRAFIC EP-329-KJ	3 255	0,29	3 255	0,35		
LOCATION MOBILIERE 20%			476	0,05	(476)	-100,00
ADRESSE MAIL AMEN	7				7	
CHARGES LOCATIVES	725	0,06	546	0,06	178	32,61
ENTRETIEN BIENS IMMOBILIERS	227	0,02	100	0,01	127	127,27
ENTRETIEN VEHICULES	211	0,02	346	0,04	(135)	-39,06
ENTRETIEN VEHICULE SS TVA	956	0,08	35		921	N/S
ENTRETIEN VEHICULES 20% - SUD	483	0,04	484	0,05	(1)	-0,24
ENTRETIENS ET MAINTENANCES	555	0,05			555	
ASSURANCE EP-329-KJ - TRAFIC	1 267	0,11	1 225	0,13	42	3,42
MULTI PROF	672	0,06	638	0,07	34	5,36
ASSURANCE SCOOTER	883	0,08	687	0,07	196	28,59
ASSURANCE DECENNALE	8 558	0,75	8 370	0,90	187	2,24
HONORAIRES			915	0,10	(915)	-100,00
APPORTEURS D'AFFAIRES	4 888	0,43			4 888	
APPORTEURS D'AFFAIRES AUTOLIQUIDATION	4 578	0,40			4 578	
HONORAIRES COMPTABLES	5 512	0,48	4 586	0,50	926	20,18
HONORAIRES JURIDIQUES			292	0,03	(292)	-100,00
FRAIS D'ACTES ET CONTENT.	48		474	0,05	(426)	-89,80
CADEAUX	99	0,01			99	
CADEAUX 20%	25				25	
CADEAUX 5.5%	68	0,01			68	
DONS	2		67	0,01	(65)	-97,03
TRANSPORT SUR ACHATS	4 367	0,38	3 171	0,34	1 196	37,72
TRANSPORT SUR ACHAT SS TVA	299	0,03	473	0,05	(174)	-36,73
TRANSPORT S'ACHATS INTRACOM	675	0,06	15		660	N/S
TRANSPORT S'ACHATS 20% - SUD	225	0,02	29		196	674,59
DEPLACEMENTS EXO TVA	443	0,04	17		426	N/S
DEPLACEMENTS SUD 20%	4		35		(31)	-87,71
FRAIS DE MISSION SS TVA	227	0,02			227	
FRAIS DE MISSION 5.5%	6				6	
FRAIS DE MISSION SUD - SS TVA	223	0,02			223	
RECEPTIONS 10%	2 499	0,22	2 090	0,23	409	19,58
RECEPTIONS 5.5%	206	0,02	106	0,01	100	93,92
RECEPTIONS 20%	1 024	0,09	628	0,07	396	62,96
RECEPTIONS EXO TVA	605	0,05	1 836	0,20	(1 231)	-67,06
RECEPTIONS 10% - SUD	260	0,02	117	0,01	143	122,60
RECEPTIONS 5.5% - SUD	5		4		1	36,90
RECEPTIONS 20% - SUD	24		10		14	132,05
RECEPTIONS EXO TVA - SUD	545	0,05	595	0,06	(50)	-8,42
FRAIS POSTAUX	29		5		24	448,31
FRAIS POSTAUX 20%	2				2	
TELEPHONES	200	0,02	201	0,02	(1)	-0,52
FRAIS BANCAIRES LCL	1 102	0,10	1 814	0,20	(711)	-39,21
FRAIS BANCAIRES LCL2	1 656	0,15			1 656	
FRAIS DE GESTION 20%	63	0,01	74	0,01	(11)	-14,62
COTISATIONS SS TVA	49				49	
RRR SERVICES EXT			(1)		1	100,00

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
Impôts, taxes et versements assimilés	6 980	0,61	6 694	0,72	286	4,27
CFP	256	0,02	238	0,03	18	7,56
CVAE	63	0,01	126	0,01	(63)	-50,00
CFE	1 811	0,16	1 193	0,13	618	51,80
CARTE GRISE.	14				14	
CSG DED - MR RAJASSEUR	2 387	0,21	2 328	0,25	59	2,53
CSG DED - MR OMONT	2 449	0,21	2 809	0,30	(360)	-12,82
Salaires et traitements	52 000	4,55	53 500	5,78	(1 500)	-2,80
REM RENAUD	26 000	2,28	24 500	2,65	1 500	6,12
REM FABIEN	26 000	2,28	29 000	3,14	(3 000)	-10,34
Cotisations personnelles de l'exploitant	20 201	1,77	20 955	2,27	(754)	-3,60
RSI RAJASSEUR	8 262	0,72	7 814	0,84	448	5,73
RSI OMONT	8 406	0,74	9 827	1,06	(1 421)	-14,46
COT FACULTATIVES RAJASSEUR	1 412	0,12	1 338	0,14	74	5,53
COT FACULTATIVES OMONT	763	0,07	1 338	0,14	(575)	-43,00
AGIPI - PREVOYANCE OMONT	672	0,06			672	
MADELIN SANTÉ - MR OMONT	686	0,06	638	0,07	48	7,49
Dotation aux amortissements sur immobilisations	2 763	0,24	2 239	0,24	524	23,40
DOT .AMORT .IMMO.CORPORELL.	2 763	0,24	2 239	0,24	524	23,40
Autres charges de gestion courante	158	0,01	87	0,01	71	81,72
NOM DE DOMAINE	139	0,01	69	0,01	70	101,55
CHARGES DIV.GEST .COURANTE	18		17		1	8,47
DIFF DE REGELEMENT			1		(1)	-100,00
Résultat d'exploitation	2 083	0,18	30 672	3,32	(28 589)	-93,21
Total des produits financiers						
Total des charges financières	95	0,01	338	0,04	(243)	-71,87
Intérêts et charges assimilées	95	0,01	338	0,04	(243)	-71,87
INTERETS EMPRUNT	95	0,01	36		59	166,35
INTERETS DES COMPTES COURANTS			1		(1)	-100,00
AGIOS			302	0,03	(302)	-100,00
Résultat financier	(95)	-0,01	(338)	-0,04	243	71,87
Résultat courant avant impôts	1 988	0,17	30 334	3,28	(28 346)	-93,45
Total des produits exceptionnels						
Total des charges exceptionnelles	98	0,01			98	
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	98	0,01			98	
PENALITE AMENDE	73	0,01			73	
PENALITES AMENDES - SUD	25				25	
Résultat exceptionnel	(98)	-0,01			(98)	
Résultat de l'exercice	1 891	0,17	30 334	3,28	(28 443)	-93,77

Voir l'attestation d'Expert-Comptable

RR 10

Soldes Intermédiaires de Gestion

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Ecart	%
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 142 061	100,00	924 972	100,00	217 089	23,47
Ventes de marchandises	6 359	0,56			6 359	
- Achats de marchandises						
- Variation stocks de marchandises						
MARGE COMMERCIALE	6 359	100,00			6 359	
Production vendue : Biens						
+ Production vendue : Travaux	1 135 085	99,39	928 331	100,36	206 754	22,27
+ Production vendue : Services	618	0,05	(3 359)	-0,36	3 977	-118,38
+ Variation production stockée						
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	1 135 703	99,44	924 972	100,00	210 730	22,78
PRODUCTION + MARGE COMMERCIALE	1 142 061	100,00	924 972	100,00	217 089	23,47
- Achats stockés approvisionnement	205 980	18,04	155 612	16,82	50 368	32,37
- Variation des stocks et approvisionnement						
- Achats de sous-traitance	792 039	69,35	609 101	65,85	182 937	30,03
- Achats non stockés	3 698	0,32	2 286	0,25	1 412	61,75
- Autres charges externes	56 175	4,92	43 840	4,74	12 336	28,14
CONSUMATION DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS	1 057 892	92,63	810 839	87,66	247 053	30,47
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	84 169	7,37	114 133	12,34	(29 964)	-26,25
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes sur rémunérations	256	0,02	238	0,03	18	7,56
- Autres impôts et taxes	6 724	0,59	6 456	0,70	268	4,15
- Salaires et traitements	52 000	4,55	53 500	5,78	(1 500)	-2,80
- Charges sociales	20 201	1,77	20 955	2,27	(754)	-3,60
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	4 988	0,44	32 984	3,57	(27 996)	-84,88
+ Reprises sur amortissements et provisions						
+ Autres produits d'exploitation	16		14		1	9,99
+ Transfert de charges d'exploitation						
- Dotations aux amort., dépréciations et provisions	2 763	0,24	2 239	0,24	524	23,40
- Autres charges de gestion courante	158	0,01	87	0,01	71	81,72
RÉSULTAT EXPLOITATION	2 083	0,18	30 672	3,32	(28 589)	-93,21
+ Quote-part sur opérations en commun						
+ Produits financiers						
- Quote-part sur opérations en commun						
- Charges financières	95	0,01	338	0,04	(243)	-71,87
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	1 988	0,17	30 334	3,28	(28 346)	-93,45
Produits exceptionnels						
- Charges exceptionnelles	98	0,01			98	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(98)	-0,01			(98)	
- Participation des salariés						
- Impôts sur les bénéfices						
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	1 891	0,17	30 334	3,28	(28 443)	-93,77

Voir l'attestation d'Expert-Comptable

RR Fo

Détail des Soldes Intermédiaires

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
Montant net du chiffre d'affaires	1 142 061	100,00	924 972	100,00	217 089	23,47
Ventes de marchandises	6 359	0,56			6 359	
VENTE DE MARCHANDISES - SUD 20%	6 359	0,56			6 359	
Marge commerciale	6 359	100,00			6 359	
Production vendue Travaux	1 135 085	99,39	928 331	100,36	206 754	22,27
TRAVAUX 5.5	24 909	2,18	35 289	3,82	(10 380)	-29,41
TRAVAUX 20 %	56 310	4,93	38 564	4,17	17 746	46,02
TRAVAUX 20% - SUD	18 606	1,63	17 917	1,94	689	3,84
TRAVAUX 10 %	938 926	82,21	716 268	77,44	222 659	31,09
TRAVAUX 10% - SUD	96 334	8,44	40 857	4,42	55 477	135,78
TRAVAUX AUTOLIQUIDATION			79 436	8,59	(79 436)	-100,00
Production vendue Services	618	0,05	(3 359)	-0,36	3 977	118,38
PRESTATIONS 10%	618	0,05			618	
R.R.R. accordés / 706			(3 359)	-0,36	3 359	100,00
Production de l'exercice	1 135 703	99,44	924 972	100,00	210 730	22,78
Achats stockés approvisionnement	205 980	18,04	155 612	16,82	50 368	32,37
ACHAT MATIERES 5.5%	(6)				(6)	
ACHATS MATIERES INTRACOM	13 670	1,20			13 670	
ACHATS MATIERES AUTO	354	0,03	622	0,07	(268)	-43,01
ACHAT MAT EXO TVA	5 404	0,47	6 920	0,75	(1 517)	-21,92
ACHATS MAT 1ERES 20%	139 373	12,20	128 611	13,90	10 762	8,37
ACHATS MAT 1ERES 20% - SUD	48 044	4,21	19 433	2,10	28 611	147,23
CONSOMMABLES 20%			338	0,04	(338)	-100,00
CONSOMMABLES 20% - SUD			31		(31)	-100,00
PRODUITS D'ENTRETIEN 5.5%			12		(12)	-100,00
FOURNITURES BUREAU 20%			133	0,01	(133)	-100,00
FOURNITURES DE BUREAU 20% - SUD			9		(9)	-100,00
FRAIS GESTION 20%	10				10	
FRAIS DE GESTION SUD 20%	20		41		(21)	-52,07
R.R.R. obtenus / 601	(771)	-0,07	(539)	-0,06	(232)	-43,07
R.R.R. ACHATS MP INTRACOM	(117)	-0,01			(117)	
Achats de sous-traitance	792 039	69,35	609 101	65,85	182 937	30,03
SOUS TRAITANCE	4 171	0,37	(167)	-0,02	4 338	N/S
SOUS TRAITANCE AUTO LIQUIDATIO	767 156	67,17	585 074	63,25	182 082	31,12
SOUS-TRAITANCE AUTO LIQ SUD	4 585	0,40			4 585	
SOUS TRAITANCE EXO TVA	7 426	0,65	23 379	2,53	(15 952)	-68,23
SOUS TRAITANCE EXO TVA - SUD	8 700	0,76			8 700	
PERSTATION DE SERVICES 10%			815	0,09	(815)	-100,00
Marge brute de production	137 684	12,06	160 259	17,33	(22 575)	-14,09
Production de l'exercice + Marge commerciale	1 142 061	100,00	924 972	100,00	217 089	23,47
Achats non stockés matières et fournitures	3 698	0,32	2 286	0,25	1 412	61,75
ELECTRICITE	30		44		(13)	-30,79
EAU	48		3		45	N/S
FOURN.ENTRETIEN /P.O	455	0,04	121	0,01	334	275,72
VETEMENT DE TRAVAIL	57	0,01	40		17	41,84
VETEMENTS DE TRAVAIL SUD - 20%	352	0,03			352	
FOURN.ENTRETIEN /P.O - SUD	785	0,07	425	0,05	360	84,67
FOURN PETIT EQUIP SSTVA	201	0,02	435	0,05	(234)	-53,73

Voir l'attestation d'Expert-Comptable

RR F0

Détail des Soldes Intermédiaires

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
FOURN PETIT EQUIP SSTVA - SUD	172	0,02			172	
FOURN. PETIT EQUIP SSTVA			75	0,01	(75)	-100,00
FOURN. ADMINISTRATIVES	132	0,01			132	
FOURN. ADMINISTRATIVES SUD 20%	238	0,02			238	
GASOIL	513	0,04	461	0,05	53	11,45
GASOIL RENAUD	713	0,06	682	0,07	30	4,45
Autres charges externes	56 175	4,92	43 840	4,74	12 336	28,14
SOUS TRAITANCE			210	0,02	(210)	-100,00
SOUS TRAITANCE EXO	980	0,09			980	
CREDIT BAIL SCOOTER BMW	1 450	0,13	3 479	0,38	(2 029)	-58,33
LOCATIONS IMMOBILIERES			445	0,05	(445)	-100,00
LOCATION IMMO SCI C.B - ATELIER	5 760	0,50	5 760	0,62		
ABONNEMENT LOGICIEL	228	0,02	228	0,02		
DIAC - TRAFIC EP-329-KJ	3 255	0,29	3 255	0,35		
LOCATION MOBILIERE 20%			476	0,05	(476)	-100,00
ADRESSE MAIL AMEN	7				7	
CHARGES LOCATIVES	725	0,06	546	0,06	178	32,61
ENTRETIEN BIENS IMMOBILIERS	227	0,02	100	0,01	127	127,27
ENTRETIEN VEHICULES	211	0,02	346	0,04	(135)	-39,06
ENTRETIEN VEHICULE SSTVA	956	0,08	35		921	N/S
ENTRETIEN VEHICULES 20% - SUD	483	0,04	484	0,05	(1)	-0,24
ENTRETIENS ET MAINTENANCES	555	0,05			555	
ASSURANCE EP-329-KJ - TRAFIC	1 267	0,11	1 225	0,13	42	3,42
MULTI PROF	672	0,06	638	0,07	34	5,36
ASSURANCE SCOOTER	883	0,08	687	0,07	196	28,59
ASSURANCE DECENNALE	8 558	0,75	8 370	0,90	187	2,24
HONORAIRES			915	0,10	(915)	-100,00
APPORTEURS D'AFFAIRES	4 888	0,43			4 888	
APPORTEURS D'AFFAIRES AUTOLIQUIDATION	4 578	0,40			4 578	
HONORAIRES COMPTABLES	5 512	0,48	4 586	0,50	926	20,18
HONORAIRES JURIDIQUES			292	0,03	(292)	-100,00
FRAIS D'ACTES ET CONTENT.	48		474	0,05	(426)	-89,80
CADEAUX	99	0,01			99	
CADEAUX 20%	25				25	
CADEAUX 5.5%	68	0,01			68	
DONS	2		67	0,01	(65)	-97,03
TRANSPORT SUR ACHAT'S	4 367	0,38	3 171	0,34	1 196	37,72
TRANSPORT SUR ACHAT SSTVA	299	0,03	473	0,05	(174)	-36,73
TRANSPORT S'ACHAT'S INTRACOM	675	0,06	15		660	N/S
TRANSPORT S'ACHAT'S 20% - SUD	225	0,02	29		196	674,59
DEPLACEMENTS EXO TVA	443	0,04	17		426	N/S
DEPLACEMENTS SUD 20%	4		35		(31)	-87,71
FRAIS DE MISSION SSTVA	227	0,02			227	
FRAIS DE MISSION 5.5%	6				6	
FRAIS DE MISSION SUD - SSTVA	223	0,02			223	
RECEPTIONS 10%	2 499	0,22	2 090	0,23	409	19,58
RECEPTIONS 5.5%	206	0,02	106	0,01	100	93,92
RECEPTIONS 20%	1 024	0,09	628	0,07	396	62,96
RECEPTIONS EXO TVA	605	0,05	1 836	0,20	(1 231)	-67,06
RECEPTIONS 10% - SUD	260	0,02	117	0,01	143	122,60
RECEPTIONS 5.5% - SUD	5		4		1	36,90
RECEPTIONS 20% - SUD	24		10		14	132,05
RECEPTIONS EXO TVA - SUD	545	0,05	595	0,06	(50)	-8,42
FRAIS POSTAUX	29		5		24	448,31
FRAIS POSTAUX 20%	2				2	
TELEPHONES	200	0,02	201	0,02	(1)	-0,52
FRAIS BANCAIRES LCL	1 102	0,10	1 814	0,20	(711)	-39,21
FRAIS BANCAIRES LCL2	1 656	0,15			1 656	
FRAIS DE GESTION 20%	63	0,01	74	0,01	(11)	-14,62
COTISATIONS SSTVA	49				49	
RRR SERVICES EXT			(1)		1	100,00

Détail des Soldes Intermédiaires

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
Valeur ajoutée produite	84 169	7,37	114 133	12,34	(29 964)	-26,25
Impôts, taxes & versements assimilés sur rémunération	256	0,02	238	0,03	18	7,56
CFP	256	0,02	238	0,03	18	7,56
Impôts, taxes & versements assimilés autres	6 724	0,59	6 456	0,70	268	4,15
CVAE	63	0,01	126	0,01	(63)	-50,00
CFE	1 811	0,16	1 193	0,13	618	51,80
CARTE GRISE.	14				14	
CSG DED - MR RAJASSEUR	2 387	0,21	2 328	0,25	59	2,53
CSG DED - MR OMONT	2 449	0,21	2 809	0,30	(360)	-12,82
Salaires et traitements	52 000	4,55	53 500	5,78	(1 500)	-2,80
REM RENAUD	26 000	2,28	24 500	2,65	1 500	6,12
REM FABIEN	26 000	2,28	29 000	3,14	(3 000)	-10,34
Charges sociales	20 201	1,77	20 955	2,27	(754)	-3,60
RSI RAJASSEUR	8 262	0,72	7 814	0,84	448	5,73
RSI OMONT	8 406	0,74	9 827	1,06	(1 421)	-14,46
COT FACULTATIVES RAJASSEUR	1 412	0,12	1 338	0,14	74	5,53
COT FACULTATIVES OMONT	763	0,07	1 338	0,14	(575)	-43,00
AGIPI - PREVOYANCE OMONT	672	0,06			672	
MADELIN SANTÉ - MR OMONT	686	0,06	638	0,07	48	7,49
Excédent brut d'exploitation	4 988	0,44	32 984	3,57	(27 996)	-84,88
Autres produits d'exploitation	16		14		1	9,99
PROD.DIVERS DE GEST.COUR.	16		14		1	7,91
DIFF. DE RGLT						
Dotations aux amortissements et provisions	2 763	0,24	2 239	0,24	524	23,40
DOT.AMORT.IMMO.CORPORELL.	2 763	0,24	2 239	0,24	524	23,40
Autres charges de gestion courante	158	0,01	87	0,01	71	81,72
NOM DE DOMAINE	139	0,01	69	0,01	70	101,55
CHARGES DIV.GEST.COURANTE	18		17		1	8,47
DIFF DE REGLEMENT			1		(1)	-100,00
Résultat d'exploitation	2 083	0,18	30 672	3,32	(28 589)	-93,21
Charges financières	95	0,01	338	0,04	(243)	-71,87
INTERETS EMPRUNT	95	0,01	36		59	166,35
INTERETS DES COMPTES COURANTS			1		(1)	-100,00
AGIOS			302	0,03	(302)	-100,00
Résultat courant avant impôts	1 988	0,17	30 334	3,28	(28 346)	-93,45
Charges exceptionnelles	98	0,01			98	
PENALITE AMENDE	73	0,01			73	
PENALITES AMENDES - SUD	25				25	
Résultat exceptionnel	(98)	-0,01			(98)	
Résultat de l'exercice	1 891	0,17	30 334	3,28	(28 443)	-93,77

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **982 634** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 142 077** euros et un total **charges** de **1 140 187** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **1 891** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Etats financiers au 31/12/2023

LIASSE FISCALE

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012023	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition	☐	Régime réel normal	☒					
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				☐	Si PME innovante			☐	Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)		☐	
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE												
Désignation de la société						Adresse du siège social						
SARL A.C.M.E.												
SIRET 79445106200028												
Adresse du principal établissement						Ancienne adresse en cas de changement						
20 Rue Emile Combes												
34170 CASTELNAU LE LEZ												
RÉGIME FISCAL DES GROUPES												
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)												
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante						SIRET						
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :												
B ACTIVITÉ												
Activités exercées				Construction				Si vous avez changé d'activité, cochez la case				☐
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)												
1. Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal 0 Bénéfice imposable à 15% Déficit												
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%												
2. Plus-values												
PV à long terme imposables à 15%				PV à long terme imposables à 19%				PV exonérées (art. 238 quindecies)				
Autres PV imposables à 19%				PV à long terme imposables à 0%								
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations												
Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐				Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐				Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art. 44 octies A ☐				
Reprise d'entreprise en difficulté art. 44 septies ☐				Zonés franches d'activité art. 44 quaterdecies ☐				Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐				
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies ☐				Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) ☐				Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies ☐				
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐								Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐				
								Autres dispositifs ☐				
								Plus-values exonérées relevant du taux de 15% ☐				
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI ☐												
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)												
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts												
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.												
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)												
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%												
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)												
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %												
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4												
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre ☐												
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :												
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐												
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :												
4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :												
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE												
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé ACD COMPTA EXPERT												
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : I												
FINEXCOM ECUSSON 12 BD VICTOR HUGO 34000 MONTPELLIER												
Tél : 0499650650												
Tél :												
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)												
Identité du déclarant :												
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :												
Date : 15052024 Lieu : MONTPELLIER												
Qualité et nom du signataire : CO GERANT												
Signature : OMONT FABIAN												
N° d'agrément :												
Examen de conformité fiscale (ECF) ☒ prestataire : FINEXCOM ECUSSON 538159260												
12 BD VICTOR HUGO 34000 MONTPELLIER FRANCE												

RR

fo

Désignation de l'entreprise
et date de clôture de l'exercice

⑤

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2024)

Désignation de l'entreprise et Date de clôture de l'exercice				SARL A.C.M.E. 31122023			
K		DIVERS					
NOM ET ADRESSE DU PROPRIET AIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)							
ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
L		CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION					
REMUNERATIONS		Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2023, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.					
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages					
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15 % ou 19 %							
		Taux de 0 %		Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)		Taux de 19 %	
M VLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice							
M VLT imputée sur les P VLT de l'exercice							
M VLT réalisée au cours de l'exercice							
M VLT restant à reporter							
M		CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONTS (article 222 bis du CGI)					
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice							
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice							

RR

Fo

Désignation de l'entreprise : SARL A.C.M.E		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12							
Adresse de l'entreprise : 20 Rue Emile Cômes		Durée de l'exercice précédent * 12							
Numéro SIRET * 7 9 4 4 5 1 0 6 2 0 0 0 2 8		Néant ☐ *							
		Exercice N, clos le, 31122023							
		N-1 31122022							
		Net 3							
		Net 4							
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC					
		Frais de développement *	CX	CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG					
		Fonds commercial (1)	AH	AI					
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK					
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AC					
		Constructions	AP	AC					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	5 629	3 378	2 286		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	5 285	2 744	2 184		
		Immobilisations en cours	AV	AW					
		Avances et acomptes	AX	AY					
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT					
		Autres participations	CU	CV					
		Créances rattachées à des participations	BB	BC					
		Autres titres immobilisés	BD	BE					
		Prêts	BF	BG					
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	1 711	1 711	1 481		
TO TAL (II)		BJ	18 747	BK	10 914	7 833	5 951		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM					
		En cours de production de biens	BN	BO					
		En cours de production de services	BP	BQ					
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS					
		Marchandises	BT	BU					
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	6 144	6 144			
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	900 173	900 173	606 923		
		Autres créances (3)	BZ	CA	33 811	33 811	62 116		
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC					
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE					
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	20 901	20 901	52 343			
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	13 773	13 773	86			
	TO TAL (III)	CJ	974 801	CK	974 801	721 469			
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN							
TO TAL GENERAL (I à VI)		CO	993 548	IA	10 914	982 634	727 420		
Renvois : (1) Dont droit au bail:				(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	1 711	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *				Stocks :			Créances :		
Immobilisations :									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

RR

Fo

Désignation de l'entreprise SARL A.C.M.E.			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :1.000.....)	DA	1 000	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	100	100
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	46 312	15 978
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 891	30 334
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		TOTAL (I)	DL	49 303
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	11 309	14 271
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	11 198	8 586
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	732 364	473 302
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	48 847	28 583
	Dettes fiscales et sociales	DY	107 474	96 906
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	22 140	58 359
	Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	933 331	680 008
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	982 634	727 420
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	192 648	195 403
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

RR

Fo

Désignation de l'entreprise : SARL A.C.M.E.						Néant ☐ *			
		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	6 359	FB		FC	6 359		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF			
		FG	1 135 703	FH		FI	1 135 703	924 972	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 142 061	FK		FL	1 142 061	924 972	
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ	16	14	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 142 077	924 987
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stock (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	205 980	155 612	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	851 912	655 227	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	6 980	6 694	
	Salaires et traitements *					FY	52 000	53 500	
	Charges sociales (10)					FZ	20 201	20 955	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobili- -sations $\left\{ \begin{array}{l} \text{- dotations aux amortissements*} \\ \text{dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)} \\ \text{- dotations aux provisions} \end{array} \right.$	HS			GA	2 763	2 239	
			Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GB		
			Pour risques et charges : dotations aux provisions				GC		
			Autres charges (12)				GD		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GE	158	87
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GF	1 139 994	894 314	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GG	2 083	30 672	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GH			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GI			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GJ			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GK			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GL			
	Différences positives de change					GM			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GN			
	Total des produits financiers (V)					GO			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GP			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GQ			
	Différences négatives de change					GR	95	338	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GS			
Total des charges financières (VI)						GT			
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GU	95	338	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GV	(95)	(338)	
						GW	1 988	30 334	

4

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2024

Désignation de l'entreprise SARL A.C.M.E.		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	98
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	98
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(98)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 142 077
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 140 187
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	1 891
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	20 201
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	139
	(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 3 533 obligatoires A9 16 668		
	dont cotisations facultatives Madelin A7		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels		98	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

RR Fo

2053 - Détail des produits et charges exceptionnels au 31/12/2023

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
PV - CONTRAVENTION	25	
CB31 STAT AVIA 02 21/09/23 CBLM FABIEN OMONT	30	
PV - CONTRAVENTION	18	
PV - CONTRAVENTION	25	
Totalisation	98	

2053 - Détail des produits et charges sur ex. antérieurs au 31/12/2023

Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Charges antérieures	Produits antérieurs
Totalisation		

Désignation de l'entreprise **SARL A.C.M.E.**Néant ☐ *

INCORP.	CADRE A				IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
							1		2		
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CZ		D8		D9			
Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		KD		KE		KF			
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9	KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1	KM		KN		KO		
	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Composants	M2	KP		KQ		KR			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants	M3	KS	6 955	KT		KU	2 051	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV		KW		KX			
		Matériel de transport *		KY		KZ		LA	1 655		
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	6 481	LC		LD	709		
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	13 437	LO		LP	4 415	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T	1 481	1U		1V	230		
TOTAL IV				LQ	1 481	LR		LS	230		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				ØG	14 918	ØH		ØJ	4 645		
INCORP.	CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
					par virement de poste à poste		3		4		
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		LW		1X	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	9 007	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	1 655	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	816	MT	6 374	MU		
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG	816	NH	17 036	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ	
Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	1 711	2G			
TOTAL IV		I3		NJ		NK	1 711	2H			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	816	ØL	18 747	ØM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

RR

F0

5 bis

**TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION
SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/12/2023

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SARL A.C.M.E.**Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B**DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

RR

Fo

Désignation de l'entreprise : SARL A.C.M.E.										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH			
TOTAL I		RK		RM		RN		RO			
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	4 669	QA	960	QB		QC	5 629		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport	QH		QI	175	QJ		QK	175		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	4 297	QM	1 629	QN	816	QO	5 110		
corporelles	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
	TOTAL II	QU	8 966	QV	2 763	QW	816	QX	10 914		
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	8 966	ØP	2 763	ØQ	816	ØR	10 914		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobiliations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations		NL			NM			NO			
TOTAL III											
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

RR

Fo

Désignation de l'entreprise : SARL A.C.M.E.							Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF			
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI			
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO			
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinques H du CGI)	IJ	IK	IL	IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR			
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D			
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S			
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A			
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U			
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y			
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX				
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D			
		6E	6F	6G	6H			
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5			
		9U	9V	9W	9X			
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9			
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S			
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W			
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A			
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA				
TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD			
Dont dotations et reprises			UE	UF				
			UG	UH				
			UJ	UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.							10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

RR

Fo

Désignation de l'entreprise : SARL A.C.M.E.										Néant ☐			
CADRE A		ETAT DES CREANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières				UT	1 711	UV	1 711	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA								
	Autres créances clients				UX	900 173		900 173					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)				Z1								
	Personnel et comptes rattachés				UY	891		891					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	27 230		27 230					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN								
		Divers			VP								
	Groupe et associés (2)				VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	5 690		5 690					
	Charges constatées d'avance				VS	13 773		13 773					
	TOTAUX				VT	949 468	VU	949 468	VV				
	RENOVOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice			VD							
des - Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE										
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF								
CADRE B		ETAT DES DETTES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y											
Autres emprunts obligataires (1)		7Z											
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG										
	à plus d'1 an à l'origine		VH	11 309		2 989		8 320					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A											
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	48 847		48 847								
Personnel et comptes rattachés		8C	1 027		1 027								
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D											
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E										
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	106 384		106 384							
	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	63		63							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J											
Groupe et associés (2)		VI	11 198		11 198								
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	22 140		22 140								
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2											
Produits constatés d'avance		8L											
TOTAUX		VY	200 968	VZ	192 648		8 320						
RENOVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL	11 198			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	2 961	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.							

RR

Fo

Désignation de l'entreprise : SARL A.C.M.E.						Néant ☐		Exercice N, clos le : 31122023			
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)								WA	1 891	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	WB				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	XE				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	XW 98				
	Amendes et pénalités		WJ	98	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								I7		
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7				
	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %						I8		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *						{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions		WN		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								WO		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ			
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3	
								TOTAL I	WR	1 988	
II. DÉDUCTIONS						PORTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WS	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WT	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						WV		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								WH		
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								WP		
	Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation						WW		
	Produit net des actions et parts d'intérêts :		2A						XB		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								I6		
									WZ		
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *								XA		
	Majoration d'amortissement *								ZX		
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA	XY	
	Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC	XF	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)		PB		
Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5						
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulatrice de conduite		YH	Créance déduite par le report en arrière de déficit		ZI	XG	
	Dt déd. exc (art 39 decies A)		YA	Dt déd. exc (art 39 decies B)		YB	Dt déd. exc (art 39 decies C)		YC		
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL	Dt déd. exc (art 39 decies D)		YD		
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II	XH		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	1 988	XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*								ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										XL 1 988	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligné XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligné XO)						XN		0	XO	0	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

RR

FO

2058A - Réintégrations diverses
au 31/12/2023

Libellé	Montant
Totalisation	

2058A - Déductions diverses
au 31/12/2023

Libellé	Montant
Totalisation	

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES**

Désignation de l'entreprise SARL A.C.M.E.		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	25 732	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	1 988	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	23 744	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	23 744	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	↓ ligne WI	↓ ligne WU	

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)			
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

RR

fo

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2024

Désignation de l'entreprise : SARL A.C.M.E.										Néant ☐ *			
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	15 978	AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB						
					- Autres réserves	ZD							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	30 334		Dividendes	ZE							
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF							
					Report à nouveau	ZG	46 312						
TOTAL I			ØF	46 312	TOTAL II		ZH	46 312					
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance				YT	793 019	609 311						
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	9 022		XQ	9 975	10 711						
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	15 026	6 268						
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	33 893	28 937						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	851 912	655 227						
	IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	63	126					
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			9Z	6 917	6 568					
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	6 980	6 694					
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	118 968	89 017						
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	193 578	147 739						
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2023) *				ØB								
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%						
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP			- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Sinon 0								
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG								
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH								
	REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL				
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC					
Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO					
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF					
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JH		N° SIRET de la société mère du groupe							
				JJ									

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

RR

Fo

Désignation de l'entreprise : SARL A.C.M.E.					Néant ☐ *		
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)	
⑦	⑧	⑨	19%	15% ou 12,80%	0%	⑩	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))							
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	(B)		(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)				(Ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

RR

Fo

Désignation de l'entreprise : SARL A.C.M.E.

Néant

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
	N - 8				
	N - 9				
TOTAL 2					

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS
Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

RR

Fo

Désignation de l'entreprise : SARL A.C.M.E.		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012023		et clos le : 31122023	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP		
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 142 061	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	1 142 061	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	16	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	16	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	1 001 716	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	45 476	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	14	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	158	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	1 047 364	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	94 714
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	94 714
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	1 142 061	
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	GZ	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		

RR

Fo

17 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

☒ (1) Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET 79445106200028

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A.C.M.E.

ADRESSE (voie) 20 Rue Emile Combes

CODE POSTAL 34170

VILLE CASTELNAU LE LEZ

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	100

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique RAJASSEUR Prénom(s) RENAUD
Nom marital % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 50
Naissance : Date 16121981 N° département 34 Commune MONTPELLIER Pays FRANCE
Adresse : N° 4 Voie IMPASSE DES TANNIERS
Code postal 34090 Commune MONTPELLIER Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique OMONT Prénom(s) FABIEN
Nom marital % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 50
Naissance : Date 20061981 N° département 37 Commune TOURS Pays FRANCE
Adresse : N° Voie LIEU DIT LES CABANELLES
Code postal 34270 Commune VALFLAUNES Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

RR

Fo

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE ou exercice

Désignation de l'entreprise SARL A.C.M.E.

du 01012023

Adresse 20 Rue Emile Combes

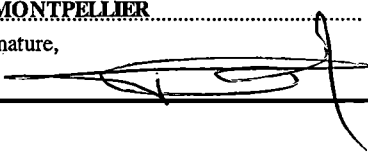
34170 CASTELNAU LE LEZ

au 31122023

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①								
NOM, PRENOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	192
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	5 198
Total	5 390

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice(total col. 9 + total col. 10) ⑩	5 390	- de l'exercice ⑩	1 988
- de l'exercice précédent ⑩	5 386	- de l'exercice précédent ⑩	30 334
Nom et qualité du signataire OMONT FABIEN CO GERANT		A MONTPELLIER, le 15/05/2024 Signature, 	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

CREDIT D'IMPOT POUR DEPENSES DE FORMATION DES DIRIGEANTS

(Article 244 quater M du code général des impôts)

Dépenses engagées au titre de l'année¹

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD constitue le support déclaratif du crédit d'impôt pour dépenses de formation des dirigeants.

Dénomination de l'entreprise	SARL A.C.M.E.		
Adresse	20 Rue Emile Combes 34170 CASTELNAU LE LEZ		
N° Siren	794451062	Exercice ouvert le : 01/01/2023	et clos le : 31/12/2023

SOCIETE BENEFICIAIRE DU REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES (COCHER LA CASE) ☐

Dénomination de la société mère	N° Siren :
Adresse	

I - DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES ENTREPRISES QUI NE RÉPONDENT PAS À LA DÉFINITION DE LA MICRO-ENTREPRISE AU SENS DE LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE

A - CAS GENERAL

Nombre de dirigeants ayant suivi des heures de formation au cours de l'année	1	
Nombre d'heures de formation effectuées par le chef d'entreprise ou le dirigeant au cours de l'année civile	2	
Taux horaire du salaire minimum de croissance ³	3	
Montant du crédit d'impôt brut de l'entreprise [ligne 2 (dans la limite de 40 heures) x ligne 3]	4	
Quote-part du crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes qui répondent à la définition de micro-entreprise au sens de la réglementation européenne (si la société de personnes a bénéficié du crédit d'impôt doublé, reporter le montant indiqué ligne 44 pour moitié en ligne 5a et pour moitié en ligne 5b) ⁴		
Quote-part du crédit d'impôt exclue du plafonnement de minimis (soit la quote-part relative au « crédit d'impôt de base »)	5a	
Quote-part du cdt d'impôt soumise au plafonnement de minimis (soit la quote-part relative, le cas échéant, au « doublement »)	5b	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise (ensemble des aides obtenues au titre de l'exercice au cours duquel la déclaration est déposée et au cours des deux exercices précédents) - dans la limite de 200 000 € ⁵ et dans les conditions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de minimis ; - dans la limite de 20 000 € et dans les conditions du règlement (UE) n° 1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture ; - dans la limite de 30 000 € et dans les conditions du règlement (UE) n° 717/2014 de la Commission du 27 juin 2014 concernant l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de minimis dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture.	6	
Montant cumulé de la quote-part de crédit d'impôt soumise au plafonnement de minimis et des aides de minimis (5b + 6)	7	
Montant de la quote-part de crédit d'impôt après plafonnement de minimis (ligne 8a ou ligne 8b ou ligne 8c)		
En cas d'application du règlement de minimis général ⁵ : - Si le montant ligne 6 est égal à 200 000 €, reporter zéro - Si le montant ligne 7 est inférieur à 200 000 €, reporter le montant déterminé ligne 5b - Si le montant ligne 7 est supérieur à 200 000 €, reporter (200 000 € - ligne 6) (si positif)	8a	
En cas d'application du règlement de minimis dans le secteur de l'agriculture : - Si le montant ligne 6 est égal à 20 000 €, reporter zéro - Si le montant ligne 7 est inférieur à 20 000 €, reporter le montant déterminé ligne 5b - Si le montant ligne 7 est supérieur à 20 000 €, reporter (20 000 € - ligne 6) (si positif)	8b	
En cas d'application du règlement de minimis dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture : - Si le montant ligne 6 est égal à 30 000 €, reporter zéro - Si le montant ligne 7 est inférieur à 30 000 €, reporter le montant déterminé ligne 5b - Si le montant ligne 7 est supérieur à 30 000 €, reporter (30 000 € - ligne 6) (si positif)	8c	
Quote-part du crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes hors micro-entreprises (reporter le montant indiqué ligne 43)	9	
Montant total du crédit d'impôt de l'entreprise (ligne 4 + ligne 5a + ligne 8a ou 8b ou 8c + ligne 9)	10	

¹ Préciser l'année civile concernée.

² Sont concernées les entreprises qui emploient au moins 10 salariés ou dont le chiffre d'affaires et le total du bilan annuel excède 2 M€.

³ Le taux horaire à prendre en compte est celui en vigueur au 31 décembre de l'année au titre de laquelle est calculé le crédit d'impôt.

⁴ Seul le doublement du crédit d'impôt est soumis au respect de la réglementation européenne en matière d'aides de minimis (cf. § 85 du BOI-BIC-7 RIC1-10-50) : aussi, il convient de distinguer la part du crédit d'impôt doublé (ou de la quote-part de crédit d'impôt doublé résultant de la participation de l'entreprise dans une société de personne ou un groupement assimilé) soumise au plafonnement de minimis de celle qui ne l'est pas.

⁵ Le montant total des aides de minimis ne peut excéder 100 000 € sur une période de trois exercices fiscaux lorsque l'entreprise exerce son activité dans le transport de marchandises par route pour le compte d'autrui.

RR Fo

B - CAS PARTICULIER GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN (G.A.E.C.)

Nombre d'heures de formation effectuées par les associés chefs d'exploitation du GAEC au cours de l'année civile	11	
Nombre d'associés chefs d'exploitation du GAEC	12	
Taux horaire du salaire minimum de croissance ³	13	
Montant du crédit d'impôt du GAEC [ligne 11 (dans la limite de 40 heures x ligne 12)] x ligne 13	14	
Quote-part du crédit d'impôt résultant de la participation du GAEC dans des sociétés de personnes qui répondent à la définition de micro-entreprise au sens de la réglementation européenne (si la société de personnes a bénéficié du crédit d'impôt doublé, reporter le montant indiqué ligne 44 pour moitié en ligne 15a et pour moitié en ligne 15b) ⁴		
Quote-part du crédit d'impôt exclue du plafonnement de minimis (soit la quote-part relative au « crédit d'impôt de base »)	15a	
Quote-part du cdt d'impôt soumise au plafonnement de minimis (soit la quote-part relative, le cas échéant, au « doublement »)	15b	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise (ensemble des aides obtenues au titre de l'exercice au cours duquel la déclaration est déposée et au cours des deux exercices précédents) - dans la limite de 20 000 € par associé ⁶ et dans les conditions du règlement (UE) n° 1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture ; - dans la limite de 30 000 € par associé ⁶ et dans les conditions du règlement (UE) n° 717/2014 de la Commission du 27 juin 2014 concernant l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de minimis dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture.	16	
Montant cumulé de la quote-part de crédit d'impôt soumise au plafonnement de minimis et des aides de minimis (15b + 16)	17	
Montant de la quote-part de crédit d'impôt après plafonnement (ligne 18a ou ligne 18b)		
En cas d'application du règlement de minimis dans le secteur de l'agriculture : - Si le montant ligne 16 est égal à 20 000 € par associé, reporter zéro - Si le montant ligne 17 est inférieur à 20 000 € par associé, reporter le montant déterminé ligne 15b - Si le montant ligne 17 est supérieur à 20 000 € par associé, reporter (20 000 € x ligne 12 - ligne 16) (si positif)	18a	
En cas d'application du règlement de minimis dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture : - Si le montant ligne 16 est égal à 30 000 € par associé, reporter zéro - Si le montant ligne 17 est inférieur à 30 000 € par associé, reporter le montant déterminé ligne 15b - Si le montant ligne 17 est supérieur à 30 000 € par associé, reporter (30 000 € x ligne 12 - ligne 16) (si positif)	18b	
Quote-part du crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes hors micro-entreprises (reporter le montant indiqué ligne 43)	19	
Montant total du crédit d'impôt de l'entreprise (ligne 14 + ligne 15a + ligne 18a ou 18b + ligne 19)	20	

II - DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT DES ENTREPRISES QUI RÉPONDENT À LA DÉFINITION DE MICRO-ENTREPRISE AU SENS DE LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE

A - CAS GENERAL

Nombre de dirigeants ayant suivi des heures de formation au cours de l'année	21	
Nombre d'heures de formation effectuées par le chef d'entreprise ou le dirigeant au cours de l'année civile	22	
Taux horaire du salaire minimum de croissance ³	23	
Montant du crédit d'impôt doublé de l'entreprise (ligne 24a + ligne 24b)		
Montant exclu du plafonnement de minimis [ligne 22 (dans la limite de 40 heures) x ligne 23]	24a	
Montant soumis au plafonnement de minimis (reporter à l'identique le montant déterminé en ligne 24a)	24b	
Quote-part du crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes qui répondent à la définition de micro-entreprise au sens de la réglementation européenne (si la société de personnes a bénéficié du crédit d'impôt doublé, reporter le montant indiqué ligne 44 pour moitié en ligne 25a et pour moitié en ligne 25b) ⁴		
Quote-part du crédit d'impôt exclue du plafonnement de minimis (soit la quote-part relative au « crédit d'impôt de base »)	25a	
Quote-part du cdt d'impôt soumise au plafonnement de minimis (soit la quote-part relative, le cas échéant, au « doublement »)	25b	
Fraction totale du crédit d'impôt soumise à plafonnement de minimis (ligne 24b + ligne 25b)	26	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise (ensemble des aides obtenues au titre de l'exercice au cours duquel la déclaration est déposée et au cours des deux exercices précédents) - dans la limite de 200 000 € ⁵ et dans les conditions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de minimis ; - dans la limite de 20 000 € et dans les conditions du règlement (UE) n° 1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture ; - dans la limite de 30 000 € et dans les conditions du règlement (UE) n° 717/2014 de la Commission du 27 juin 2014 concernant l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de minimis dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture.	27	
Montant cumulé de la fraction totale du crédit d'impôt soumise au plafonnement de minimis et des aides de minimis (26 + 27)	28	

⁶ Le plafond applicable aux aides de minimis reçues par GAEC est multiplié par le nombre d'associés.

⁷ Sont concernées les entreprises employant moins de 10 salariés et dont le chiffre d'affaires ou le total du bilan annuel est inférieur ou égal à 2 M€.

RR

FD

RÉDUCTION ET CRÉDIT D'IMPÔT DE L'EXERCICE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

N° 2069-RCI-SD

(2024)

Formulaire obligatoire

Au titre de l'année civile

Néant

Dénomination de l'entreprise	SARL A.C.M.E.	N° Siren : 794451062
Adresse	20 Rue Emile Combes	34170 CASTELNAU LE LEZ

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés ☐

PME au sens communautaire ☐

Dénomination de la société mère		N° Siren :
Adresse		

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

Réduction d'impôt en faveur du mécénat - Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE

Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris

Dont mt versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les org. agréés en vue du financement des PME

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (exploitations situées à Mayotte)

Dont montant préfinancé

Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte

Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-32 du code du travail

Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts »)

III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N

Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois

IV - MÉCÉNAT - Liste des bénéficiaires finaux

Pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

22

70

Taux réduit d'IS

Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SARL A.C.M.E.	79445106200028	4120A
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
20 Rue Emile Combes 34170 CASTELNAU LE LEZ		

I. Résultats de l'exercice		
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs <i>(tableau 2058-A, ligne XI ou tableau 2033-B, ligne 352)</i>	1 988
b	Dont plus-value nette à court terme <i>(tableau 2059-A, total colonne 9 ou tableau 2033-C, ligne 596)</i>	
c	Déficits antérieurs imputés au titre de l'exercice <i>(tableau 2058-A, ligne XL ou tableau 2033-B, ligne 360)</i>	1 988
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice <i>(pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WV)</i>	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI <i>(tableau 2059-A, ligne 17 ou tableau 2033-C, ligne 593)</i>	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice <i>(pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WW et XB)</i>	

II. Bénéfices soumis au taux réduit		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38 120 € ou 42 500 € x (Durée de l'exercice en mois / 12)	42 500
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
	Total des lignes h à k à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	

III. Bénéfices soumis au taux normal	
1	Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065

IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 15%	
m	Total des lignes (d-j-k) à reporter cadre C-2 de l'imprimé n°2065

22

F₀

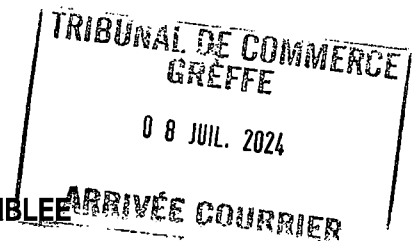
Déclaration des loyers professionnels

Déclaration des loyers au 1er janvier de l'année :

Caractéristiques des locaux					
Local			Mise à jour permanente		
Référence du local Invariant du local	Précision sur l'adresse du local	Nouveau propriétaire du local	Mode d'occupation du local	Montant du loyer du local	Date de fin d'occupation du local

RR Fe

SARL A.C.M.E.
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1000 Euros
Siège social : 20 rue Émile Combes
34 170 Castelnau le Lez
RCS Montpellier 794 451 062



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE DU 30 juin 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le 30 juin, à 18 heures,

Les associés de la SARL A.C.M.E., société à responsabilité limitée au capital de 1000 euros,
se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la gérance.

Monsieur OMONT Fabien, propriétaire de..... 50 parts
Monsieur RAJASSEUR Renaud, propriétaire de..... 50 parts
Tous et seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales émises par la
Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur OMONT Fabien et Monsieur RAJASSEUR Renaud, co-gérants
associés.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Approbation des comptes clos au 31.12.2023,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rémunération de la Gérance,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et
réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé
par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met
successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels,
à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31.12.2023, tels qu'ils lui ont été présentés,
ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport et qui font apparaître un
résultat bénéficiaire de : 1 891,00 €

RR

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31.12.2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	+ 1 891
Report à nouveau antérieur	+ 46 312

Résultat à affecter	+ 48 203
Affectation au report à nouveau	+ 48 203

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la rémunération de Monsieur OMONT Fabien et Monsieur RAJASSEUR Renaud, co-gérants, soit 26 000 euros et 26 000 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes fonctions de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.



SARL A.C.M.E.
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1000 Euros
Siège social : 20 rue Émile Combes
34 170 Castelnau le Lez
RCS Montpellier 794 451 062

**RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2024**

Les gérants de la SARL A.C.M.E., Monsieur OMONT Fabien et Monsieur RAJASSEUR Renaud, ont présenté aux Associés réunis en Assemblée Ordinaire le 30 juin 2024, pour approuver les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2023, le rapport de gestion suivant :

1 - SITUATION DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE

- * Chiffre d'Affaires : 1 142 061 Euros
- * Résultat : Bénéfice de 1 891 Euros

2 - EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SOCIETE

- * Développement de l'activité.

3 - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA CLÔTURE ET LA DATE DU PRESENT RAPPORT

- * Néant

4 - ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

- * Néant

5 - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

- * L'exercice écoulé faisant apparaître un bénéfice de 1 891 Euros, il est proposé de l'affecter au report à nouveau.

Les gérants vous invitent à voter le texte des résolutions soumises maintenant à votre approbation.

